BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 1790

## 42 – LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

## Ventes et cessions

824 308 613 RCS Saint Etienne.
**ZAPHEL.**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 250000.00 EUR.
*Adresse :* 626, Route De Rivas, 42210 Craintilleux.
*Oppositions :* Art. L.236-15 du code de commerce.
*Commentaires :* Par acte SSP du 17/07/2025, la société ZAPHEL - capital : 250 000 € - siège social : 626 Route de Rivas, 42210 CRAINTILLEUX – 824.308.613 RCS SAINT-ETIENNE, a fait apport, à titre de fusion, à la SAS TRANSPORTS L. GONIN, de la totalité de son patrimoine actif et passif. L'actif net apporté s'élève à 1 164 031 €. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la Société ZAPHEL entre le 01/01/2025 et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la Société TRANSPORTS L. GONIN. En rémunération de l'apport, la Société TRANSPORTS L.GONIN a augmenté son capital de 102 960 € par la création de 520 actions nouvelles de 198 € chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société ZAPHEL à raison de 1000 actions de la société ZAPHEL contre 208 actions de la société TRANSPORTS L.GONIN. La prime de fusion s'élève globalement à 1 061 071 €. La société ZAPHEL étant propriétaire de 479 actions de la société TRANSPORTS L. GONIN et cette dernière ne pouvant pas détenir ses propres titres, la société TRANSPORTS L.GONIN a réduit son capital de 102 960 € par annulation des 479 actions reçues au titre de la fusion. La différence entre la valeur des titres apportés et la valeur nominale de ces titres, soit 1 034 375 € sera imputée sur le compte « Prime de fusion » qui s'élèvera alors à 17 696 €. Après les opérations d'augmentation et de réduction de capital, le capital de la société TRANSPORTS L.GONIN est de 105 534 € divisé en 492 actions de 214,50 € chacune..